

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2017

L'an deux mille dix-sept le 27 juin à 20H00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués mercredi 21 juin se sont réunis en séance publique à la salle de conseil sous la présidence de Monsieur Samuel CHEVALLIER, Maire.

Étaient présents : Mesdames Betty BOUDIER, Muriel PEDEMAS, Patricia CHEDANE, Annick MOIREAU, Nicole HERBRON, Nadia BOUTIMAH, Messieurs Samuel CHEVALLIER, Christian VERNET, Didier CHOUTEAU, Dominique JODEAU, Olivier CALUT, Patrick CORRE, Claude GASNOT,

Absents excusés : Mesdames Carole HEULOT, Christelle PROVOST, Patricia RICHARD-BEZANNIER, Messieurs Serge MAINGARD, Patrick BERGET, Benjamin CHOLET, Thibaud ROBERT, Jean-Claude CROISIER.

Absent non excusé : //

Pouvoirs : Madame Carole HEULOT a donné pouvoir à Monsieur Samuel CHEVALLIER

Madame Christelle PROVOST a donné pouvoir à Madame Betty BOUDIER

Monsieur Serge MAINGARD a donné pouvoir à Monsieur Didier CHOUTEAU

Monsieur Benjamin CHOLET a donné pouvoir à Monsieur Olivier CALUT

Monsieur Patrick BERGET a donné pouvoir à Monsieur Dominique JODEAU

Monsieur Thibaud ROBERT a donné pouvoir à Monsieur Christian VERNET

Madame Patricia RICHARD-BEZANNIER a donné pouvoir à Monsieur Patrick CORRE

Secrétaire de séance : Madame Betty BOUDIER, élue à l'unanimité

Ouverture de la séance à 20h05

**Point n° 1 Objet Approbation du procès-verbal du 4 avril 2017** : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 4 avril 2017. Monsieur Gasnot refuse d'approuver le procès-verbal et ne participe pas au vote. Adopté à l'unanimité

**Point n° 2 Objet Reconduction regroupement de commande Électricité** : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

adopte le principe du groupement de commandes tel défini, désigne Le Mans Métropole comme coordonnateur et autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement, ainsi que tout document éventuel se rapportant à cet objet, Adopté à l'unanimité

**Point n° 3 Objet Subvention exceptionnelle** : Après avoir délibéré, le conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de subvention exceptionnelle de l'association Kodokan d'un montant de 200 €. Adopté par 19 voix pour et une abstention

**Point n° 4 Objet Approbation Promesse Unilatérale d'Échange de terrains** : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les termes de la promesse unilatérale d'échange tels décrits dans le document annexé entre la commune de Ruaudin et la société Francelot SAS – Bunsiness Park sis 1 rue Alfred de Vigny 78112 Fourqueux, 2 conseillers municipaux avec 1 pouvoir ne participent pas au vote, Adopté par 17 voix.

**Point n° 5 Objet Complément à la délibération du 23 mars 2016 vente biens communaux** : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de rajouter à la vente initiale la parcelle cadastrée AI n° 103 pour partie d'une superficie de 204 m<sup>2</sup> à la société OLYMMO, représentée par Monsieur Xavier CONTANT ou toute autre entité qui s'y substituerait, dont le siège social est situé 1 Impasse René Lebrun 72 000 Le Mans, Adopté à l'unanimité

**Point n° 6 Objet Vente bien communal** : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la Vente des parcelles Cadastree section AO n°1 et cadastrée section AO n° 127, à la SCI BOUGARD, représentée par Monsieur et Madame BOUGARD, ou toute entité qui s'y subsisterait, dont le siège social est situé au lieudit « La Rotterie » Saint Mars d'Outillé 72220 au prix de 100 000 €, Adopté à l'unanimité

**Point n° 7 Objet Servitude de passage** : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la constitution de la servitude de passage sur le domaine public, parcelle cadastrée section AO n° 294, Adopté à l'unanimité

**Point n° 8 Objet Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** : A l'issue des échanges, le Conseil de la commune de Ruaudin donne acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

**Point n° 9 Objet Indemnité gardiennage Église** : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église au titre de l'année 2017 de 120,97 €, Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017, Adopté à l'unanimité

**Point n° 10 Objet Évolution des rythmes scolaires pour l'année 2017/2018** : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le retour de la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017/2018, Adopté à l'unanimité

**Point n° 11 Objet Tarifs Accueils Périscolaires** : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la reconduction des tarifs 2016-2017 des accueils périscolaires maternelle et élémentaire, pour l'année scolaire 2017/2018. Accueil matin ou soir tranche 1 : 2,00 €, Accueil matin ou soir tranche 2 : 2,05 €, Adopté à l'unanimité

**Point n° 12 Objet Tarifs R de Récré :** Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la proposition telle décrite, pour la prochaine rentrée scolaire 2017/2018.

Demi-journée : 9h00 à 12h15 au tarif de 10,00 €

13h45 à 17h00 au tarif de 10,00 €

Journée complète : 9h00 à 17h00 au tarif de 20,00 € avec le repas compris, Adopté à l'unanimité

**Point n° 13 Objet Tarifs restaurant scolaire :** Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la reconduction des tarifs 2016-2017, pour la prochaine rentrée scolaire 2017/2018, Tarif enfant de 3.70 €,

Tarif enfant accompagné dans un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) 1,90 € et Tarif adulte de 5,95 €. Adopté à l'unanimité

**Point n° 14 Objet Tarifs Mots Divers :** Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les tarifs 2017 Mots divers « Contes Bio », Adultes : 5 €, Adhérents de la Bibliothèque : 3 €, Demandeurs d'emploi : 3 €

les moins de 16 ans : gratuit. Adopté à l'unanimité

**Point n° 15 objet Tarifs vente de livres :** Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable aux tarifs proposés pour la vente des livres de la Bibliothèque Municipale, 2 € pour 4 livres, 1 € pour 5 revues. Adopté à l'unanimité

**Point n° 16 Objet Tarifs tickets sports :** Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la reconduction des tarifs des tickets sports 2016-2017 pour la prochaine rentrée 2017/2018, Pour les enfants de Ruaudin : 2,00 € pour chaque séance

Pour les enfants résidant à Ruaudin pendant les vacances scolaires : 3,00 € pour chaque séance. Adopté à l'unanimité

**Point n° 17 Objet Participation pour la scolarisation des enfants résidant sur une autre commune :** Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la reconduction des tarifs de la Participation pour la scolarisation des enfants résidant sur une autre commune pour l'année scolaire 2017/2018, 424 € pour un enfant scolarisé en élémentaire, 748 € pour un enfant scolarisé en maternelle. Adopté à l'unanimité

**Point n° 18 Objet Reconduction contrat avenir :** Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la reconduction du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour la période du 25 août 2017 au 24 février 2018. Adopté à l'unanimité

**Point n° 19 Objet Désignation d'un élu référent Sécurité Routière :** Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Didier CHOUTEAU, Adjoint à la voirie et sécurité routière, en tant que référent sécurité routière. Adopté à l'unanimité

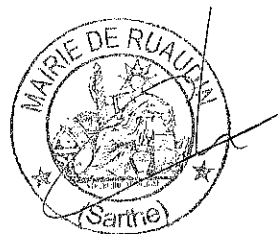
**Point n° 20 Objet : Désignation membres Jurés d'Assises 2018 :** Après avoir procédé au tirage au sort, Monsieur le Maire donne lecture des jurés d'assises 2018 désignés :

- Mme Lesage Suzanne « la Chenevassière » 72230 Ruaudin née le 19/07/1920
- Mr Peltier Jean-Yves 6 rue du Petit plessis 72230 Ruaudin né le 28/08/1966
- Mr Pasquet Gérard 33 rue des fauvelles 72230 Ruaudin né le 20/02/1950
- Mr Bray Jean-Claude 44 route de Brette 72230 Ruaudin né le 05/08/1950
- Mme Veni Marion « le Bordage » 72230 Ruaudin née le 10/02/1987
- Mr Benoit Denis 16 rue Wolfgang Mozart 72230 Ruaudin né le 28/02/1950
- Mme Ammar Mounira 28 rue Maurice Ravel 72230 Ruaudin née le 21/12/1968
- Mr Carre Gwenaël 20 rue des Chardonnerets 72230 Ruaudin née le 01/05/1975
- Mme Branchu Mauricette 8 rue du Taillis 72230 Ruaudin née le 04/02/1940

Le conseil municipal en prend acte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est clôturée à 21h50

Samuel CHEVALLIER



Maire de Ruaudin